

MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES TRANSPORTS
Etablissement National de la Navigation Aérienne
Direction de la Logistique

03, Rue Kaddour Rahim, Hussein Dey – Alger

N° d'identification fiscale (NIF) :000016001391332

Site web : www.enna.dz

Avis d'Attribution Provisoire de Marché

Conformément à la Décision n°146/DG du 07/02/2016 portant Réglementation Interne des Marchés de l'E.N.NA, L'Etablissement National de la Navigation Aérienne, modifiée et complétée, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales n°19/DL/2025 Portant :

« Travaux de génie civil pour l'installation et mise en service de 61 pylônes d'éclairage pour parkings avions de divers Aérodomes, répartis en 02 lots :

Lot 01 : 32 pylônes ;

Lot 02 : 29 pylônes.

- Que suite à la déclaration d'infructuosité de l'appel d'offres ;
- suite au recours formulé par SARL NILE SERVE ;
- suite à l'examen du recours par la Commission Interne des Marchés de l'ENNA ;
- suite au réexamen du dossier de l'appel d'offres par la Commission d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres.

✓ le marché a été attribué provisoirement à la société : « **SARL NILESERVE** »

Pour un Montant de : **453.625.620,00 DA TTC**

Que la procédure d'évaluation des offres technique et financière conformément aux critères prévus dans le Cahier des Charges a abouti aux résultats suivants :

Désignation	Note Offre technique globale lot : 01/230 points	Note Offre technique globale lot : 02/230 points	Délai pour les deux Lot	Offre moins disant financièrement, ayant été pré-qualifiée sur le plan technique.
SARL NILE SERVE NIF : 001116100513308	157,22	179	Trois cent soixante cinq (365) jours	

- Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offre sont invités à se rapprocher des services de **L'ENNA**, au plus tard **trois (03) jours**, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de Marché.

- Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la Commission des Marchés de l'Etablissement : sise à 01 Avenue de l'indépendance – Alger, dans un délai de **dix (10) jours**, à compter de la première publication de cet avis. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.